

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA – Cinquième session

Rome, 14-15 décembre 2005

LA CONTRIBUTION DU FIDA À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT: RAPPORT DE LA CONSULTATION SUR LA SEPTIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (2007-2009)

La Consultation est invitée à examiner la version révisée du paragraphe 48 de la section D du rapport.

D. Programme de cadres associés

48. Le FIDA recrute son personnel au mérite. Il n'a pas de système formel de quotas par pays, bien qu'il tienne compte de l'objectif d'une répartition géographique équitable. Il encouragera activement les candidatures en provenance de régions et pays sous-représentés. Le pourcentage des agents originaires de pays non membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est plus élevé qu'à la FAO (qui applique un système de quotas) et qu'au PAM. De même, le FIDA se situe en bonne position en ce qui concerne la répartition par sexe du personnel, même dans la catégorie des professionnels, en l'absence d'un système formel de quotas. Le secteur dans lequel le FIDA est moins bien parvenu à assurer une répartition géographique équitable est celui du programme de cadres associés, alimenté par du personnel parrainé par les États membres. À l'heure actuelle, les cadres associés, sélectionnés au mérite pour une période de deux à trois ans, proviennent des pays membres de l'OCDE. Étant donné qu'une part importante des participants poursuivent une carrière au FIDA après avoir quitté ce programme, le déséquilibre régional ainsi créé constitue un risque pour la répartition équitable des agents. Reconnaisant à la fois que le programme de cadres associés est important pour les activités du Fonds et que la répartition équitable des postes et des possibilités d'emploi est un principe important pour le bon fonctionnement de l'organisation, la Consultation a exprimé son soutien à l'idée d'un programme renforcé offrant de plus larges possibilités, sur un pied d'égalité, aux candidats de tous les États membres, et appliquant la procédure de recrutement et les principes en vigueur au FIDA. Elle a par ailleurs reconnu qu'une proposition en ce sens aurait d'importantes incidences financières et, dans ce contexte, a demandé au Conseil d'administration d'examiner en septembre 2006 l'ampleur et les incidences financières d'un programme renforcé de cadres associés et d'étudier les moyens qui permettraient de le mettre en œuvre pendant la période couverte par la septième reconstitution, notamment au moyen de contributions volontaires.